

PROCES VERBAL
(Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT)

Présents : Jean-Marie GELOT, Denis THIBAUT, Laurent BAUDIN, Nicolas CAQUINEAU, Laurette CHARRIER, Bernadette DENIS, Christian GANTEIL, Cédric GESTRAUD, Patricia LUCAS, Laetitia MAILHE, Marielle NEVEU, Roger PRAILE Coralie RAMBAUD, Béatrice VALADE.

Ordre du jour :

Délibérations à prendre :

- EPF : Projet de convention d'étude en vue de réaliser un projet de requalification d'une friche.
- Sydev : projet de convention pour le changement de projecteur au stade.
- Foyer de jeunes : projet de convention entre la municipalité et « Le Kiosque ».
- Remboursements de frais.
- Programme de stabilisation de berges sur le canal de Bourneau.
- Fixation des conditions de location du salon de coiffure.
- Validation de projets communaux.

Informations diverses :

- Le point sur les travaux.
- Le point sur la rentrée scolaire.
- Compte-rendu des réunions de commissions : Enfance-Jeunesse ; Communication ; Cantine.
- Le point sur les animations estivales.

Questions diverses.

Mr Christian GANTEIL est nommé secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le précédent compte-rendu.

1) Délibérations à prendre :

➤ **EPF : projet de convention d'étude en vue de réaliser un projet de requalification d'une friche :**

Mr Delfaud, responsable opérationnel de l'EPF de la Vendée, vient de présenter le rôle de cet établissement auprès de la municipalité. Il a exposé de quelle manière l'EPF pourrait intervenir afin que le site de l'ancienne usine SIECO puisse être transformé en site habité après études et travaux. Mr le Maire rappelle que ce partenariat s'officialise par une convention d'étude que le conseil municipal est invité à entériner ou non.

L'engagement financier étant important, le conseil municipal souhaite approfondir ce dossier avant de s'engager auprès de l'EPF de la Vendée.

➤ **Sydev : projet de convention pour le changement de projecteur au stade :**

Mr le Maire rappelle qu'un projecteur et son support installés sur le stade ont été déposés afin que l'antenne relais puisse être posée. Il convient désormais de remettre en place un éclairage sur le terrain de sport. Mr le Maire propose de faire poser un projecteur neuf dont le devis présenté par le sydev s'élève à 8193 €. Le conseil municipal estime ce montant trop élevé et demande que l'ancien projecteur soit remis en service.

➤ **Foyer des Jeunes : projet de convention entre la municipalité et « Le kiosque » :**

Mr le Maire rappelle le projet de création d'un foyer de jeunes. Il rappelle également que la commission « Enfance-Jeunesse » s'est rapprochée du centre socioculturel « Le kiosque » de Benet afin d'être aidée dans les démarches préalables à la création de cette nouvelle activité communale. Afin d'acter ce partenariat, Mr le Maire propose qu'une convention, dont l'objet est de définir les conditions de fonctionnement entre les deux parties dans le cadre d'un accompagnement à la structuration d'un foyer de jeunes, soit signée. Le conseil municipal, à l'unanimité, entérine ce projet de convention.

➤ **Remboursement de frais :**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rembourser 63.16 € à Mme Samantha Grolleau pour des achats qu'elle a réalisés dans le cadre de son travail.

L'intéressé ayant quitté la salle, le conseil municipal accepte à l'unanimité de rembourser 58.35 € à Mr Jean-Marie Gelot pour des achats qu'il a effectués au profit du service technique de la commune.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rembourser 66.16 € à Mr Christophe Dourthe, agent communal, correspondant à des frais de déplacements et de repas qu'il a engagé lors d'une formation suivie les 2 et 3 juin 2022 à La Roche-sur-Yon.

➤ **Programme de stabilisation de berges :**

Mr le Maire fait savoir que l'ASA des Marais Mouillés Vendéens de la Sèvre et des Autizes a programmé des travaux de stabilisation de 450 m de berges par enrochement sur le canal de Bourneau. Le montant de ces travaux s'élève approximativement à 58 000.00 € TTC.

Le canal de Bourneau étant propriété de l'ASA des Marais Mouillés Vendéens.

Le canal de Bourneau étant un réseau primaire, le Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes participe financièrement à ces travaux.

Le halage (berge) étant propriété de la commune de Maillé. Il est proposé que le solde après subvention soit partagé à part égale entre ces 3 participants.

Les participations des financeurs se présentent ainsi :

- ↳ Conseil Départemental de la Vendée 36 %
- ↳ Région Pays de la Loire 5 %
- ↳ Agence de l'Eau 8 %
- ↳ Commune de Maillé 17 %
- ↳ SMVSA 17 %
- ↳ ASA MM85 17 %

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de participer au financement de ces travaux.

➤ **Fixation des conditions de location du salon de coiffure :**

Mr le Maire rappelle que Mme Yasmine Lemeunier a quitté le salon de coiffure qu'elle occupait depuis plusieurs années. Suite à l'état des lieux, il a été constaté que de petits travaux de rénovation sont à faire.

C'est Mme Cindy Chauveau qui souhaite la remplacer dans ce même local afin d'y poursuivre l'activité de coiffure. Afin d'encadrer les intérêts des deux parties, il convient de préparer un bail commercial et d'en préciser le loyer.

Le conseil municipal fixe avec 10 voix POUR, 2 voix CONTRE et 2 abstentions, le loyer mensuel à 400 € (révisable annuellement selon l'indice trimestriel des loyers commerciaux) et le dépôt de garantie à 400 €.

➤ **Validation de projets communaux :**

Mr le Maire rappelle que le dossier intitulé « modernisation et transition numérique des outils mis à disposition des associations » a été présenté au conseil régional afin d'obtenir une subvention globale pour :

- L'installation de la wifi dans la maison maraichine : subvention acceptée
- L'Installation d'un panneau lumineux d'information : subvention acceptée.

Le montant accordé s'élève à 4 000 € pour ces deux projets.

Le conseil municipal, invité à se positionner sur la poursuite de ces projets,

- souhaite reporter l'installation de la wifi dans la maison maraichine dans l'attente d'autres devis ;
- accepte avec 11 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 bulletin blanc, l'installation d'un panneau lumineux pour environ 25 000 €.

Concernant le terrain multi sports : le conseil municipal souhaite la poursuite de ce projet moyennant que les 80 % de subventions attendues soit accordées. Mr Gestraud est mandaté pour prendre contact avec les entreprises concernées.

2) Informations diverses :

- Le point sur les travaux :

- La halle du port : nous sommes en attente d'un avenant correspondant à la création d'un four (non inclus lors de la signature des marchés). Pour l'instant nous n'avons reçu qu'une réponse au sujet du décaissement de l'ancienne maison. L'idée de créer un accueil vélo dans ce local nous a été proposé par l'office de tourisme : ce projet est à étudier, notamment au niveau des subventions régionales, avant de se lancer dans des travaux.
- La MAM : des travaux de création d'un sol en béton poreux ainsi que la pose d'une nouvelle clôture vont être réalisés d'ici la fin de l'année. Travaux obligatoires pour le maintien de cette structure mais n'ayant pas permis d'obtenir de subvention.
- La salle polyvalente : un devis a été signé avec l'entreprise MDH pour la remise en état de la façade donnant sur la propriété voisine soit 5334.12 €

- Le point sur la rentrée scolaire :

- ✓ 15 enfants de Maillé sont inscrits à l'école publique de Maillé-Maillezais dont 12 utilisent le transport scolaire.
- ✓ 50 enfants sont inscrits à l'école St Pient dont 1 enfant domicilié dans une commune voisine.
- ✓ 42 élèves fréquentent le restaurant scolaire plus ou moins régulièrement.

- Compte rendu des commissions :

« Enfance-Jeunesse » : Mme Denis, responsable de cette commission fait savoir qu'elle était présente le jour de la rentrée au niveau du départ du bus pour l'école publique de Maillezais et à l'école St Pient.

La rencontre des jeunes avec Mr Vasquez référent du « kiosque » s'est très bien déroulée le vendredi 9 septembre. Le but de cette réunion était le lancement du projet de création d'un foyer de jeunes. Les présents ont démontré leur envie d'aller au bout de ce projet, ils ont émis des idées pour créer et animer leur futur foyer.

Le nettoyage du terrain de tennis a eu lieu le dimanche 11 septembre en présence des enfants et des parents dans le but de préparer le city-park.

L'arbre de Noël est programmé le 11 décembre.

« Communication » :

Pour la création du futur bulletin municipal, un rdv a eu lieu avec « Marion Créations » qui propose également une option photos de la commune afin d'agrémenter ce bulletin.

Mme Neveu, responsable de cette commission, fait savoir qu'elle a suivi une formation « communication » : de nombreuses pistes sont à exploiter afin d'améliorer la mise en ligne d'informations sur les réseaux sociaux.

« Restaurant scolaire » :

Mme Charrier, responsable de cette commission, fait savoir qu'une réunion de rentrée a eu lieu en présence du personnel concerné, des parents et des enseignantes. L'organisation de ce service a été présentée aux parents présents qui ont pu découvrir le lieu de restauration de leurs enfants.

- Le point sur les animations estivales :

Les conviviales : il a été constaté une bonne participation tous les dimanches matin sur la place du port. La municipalité a offert l'apéritif le premier et le dernier dimanche, il est demandé que l'année prochaine, il n'y ai qu'une gratuité. Il est également demandé d'étoffer le marché par la présence de commerçants supplémentaires.

Le 14 juillet : Une bonne journée, cependant peu d'enfants ont participés aux jeux de l'après-midi en raison de la canicule.

Le Tour de l'Avenir : les bénévoles sont remerciés pour leur participation.

« La Joséphine » : la participation de la municipalité est reportée à l'année prochaine.

Journées du Patrimoine : à prévoir l'année prochaine.

- Transactions en cours :

Mr le Maire fait savoir que la vente du terrain constructible à Francis Gelineau et Coralie Roulet, ainsi que la vente d'une portion du terrain de l'annexe à Maxime Bonnin sont en cours chez le notaire.

- Sydev :

Vandalisme : le vol de câbles des lampadaires situés dans la rue St Pient, Rue des Vignes et Rue du Gros noyer en juin dernier n'étant pas pris en charge par l'assurance : un devis de réparation a été signé : environ 6 000€ à la charge de la commune.

Effacement de réseaux dans la rue St Pient : la commission « urbanisme » souhaite se réunir afin d'étudier ce dossier.

- Commerces :

- demande de vente de fromages de chèvres : il est souhaité que cette personne soit présente le dimanche matin.

- demande d'un local pour installation d'une épicerie. : il n'y a pas de local disponible sur la commune.

- Installation de la Fibre optique :

Mr le Maire explique la situation actuelle avec Vendée Numérique suite à des problèmes d'installation de câbles et de compréhension entre les différents intervenants. Il est proposé qu'une réunion publique soit organisée à ce sujet.

Le raccordement des particuliers est d'ores et déjà possible là où l'effacement de réseau a été fait.

- Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autise :

Le récurage du canal de Bourneau ainsi que la rénovation des portes de l'écluse du port sont prévus cette année.

- Affaires en cours :

Alain Billault : nous avons reçu plusieurs plaintes durant l'été au sujet de chèvres attachées en plein soleil et sans eau. : la SPA a été informée de cette situation. L'avocat fait son possible pour faire avancer ce dossier, cependant la gendarmerie ne prend plus de plaintes.

Yves Clavurier (clôture dans venelle communale) : cette affaire suit son cours.

- Divers :

L'état de la pataugeoire laisse présager des travaux de remise en état pour l'année prochaine.

Il est proposé que la commission « urbanisme » se penche sur la nomination de rues et des venelles sans noms.

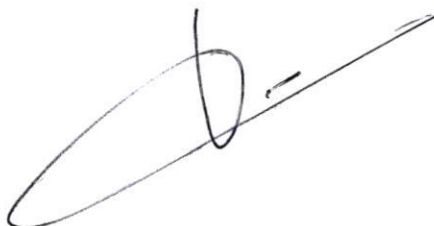
3) Questions diverses :

- Mme Valade, responsable de la commission « tourisme » donne le bilan financier provisoire de l'activité touristique.
- Il est proposé de poser un panneau à l'entrée du terrain de camping afin d'interdire l'accès aux véhicules doubles essieux et aux véhicules étrangers aux campeurs.
- Il est proposé de diminuer les horaires de l'éclairage public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

Le Secrétaire de séance,

Christian GANTEIL.



Le Maire,

Jean-Marie GELOT.

